

Besançon, le 26 novembre 2013

Madame la Ministre,

C'est avec un grand intérêt que l'Anact a pris connaissance de la lettre que vous avez adressée au président de la commission scientifique, économique et social du dispositif d'archéologie préventive pour lui faire part des suites que vous souhaitez donner aux diverses propositions formulées par ladite commission.

C'est avec satisfaction que nous notons que les divers points sur lesquels nous avons attiré votre attention ont été pris en considération. Vous avez ainsi pris acte de l'investissement des collectivités territoriales dans le domaine de l'archéologie préventive comme composante essentielle de leur politique publique de conciliation entre aménagement du territoire et sauvegarde du patrimoine archéologique. Vous prenez également des engagements en matière de reconnaissance légale de la place que les collectivités territoriales tiennent dans les champs de l'exploitation scientifiques et la valorisation des résultats de l'archéologie préventive. Vous annoncez enfin la poursuite des travaux engagés pour leur assurer un financement proportionné à leur activité de mission de service public du diagnostic.

Les diverses mesures annoncées concernant la propriété publique des collections issues des opérations d'archéologie préventive, ainsi que le soutien volontariste que vous affichez pour poursuivre la politique de mise en place des CCE répondent aussi à des attentes maintes fois formulées par tous les acteurs de l'archéologie nationale.

Nous nous réjouissons tout autant que la dimension scientifique de l'archéologie préventive soit clairement réaffirmée en mettant au cœur du dispositif les services régionaux de l'archéologie qui sont les garants de la qualité scientifique des opérations tout au long de la chaîne opératoire de l'archéologie préventive. Nous relevons également avec satisfaction votre volonté de mettre en avant le rôle central des services publics d'archéologie dans une perspective de collaboration interinstitutionnelle soucieuse de préserver les spécificités propres à chacun.

Dans cette perspective l'Anact vous redit l'intérêt qu'elle porte à la définition et à la réalisation des pôles publics d'archéologie que vous appelez de vos vœux ; car c'est là un combat qu'elle porte depuis la loi de 2001 tout en rappelant que la complémentarité autant que la diversité des services publics d'archéologie sont les garants de la préservation d'une entreprise collective de sauvegarde du patrimoine adaptée aux réalités sociales et économiques de notre pays.

L'Anact est donc, dès à présent, comme elle l'a toujours été, à votre entière disposition pour prendre part aux discussions à venir relatives à la redéfinition du cadre législatif et réglementaire de l'archéologie préventive.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Thomas VIGREUX
Président de l'ANACT